

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1128  
3 mars 2009

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT VINGT-HUITIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 3 mars 2009, à 9 h 50

Président: M. Chitsaka CHIPAZIWA (Zimbabwe)

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1128<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, nous allons écouter les déclarations de hauts responsables représentants d'États membres. C'est, pour la Conférence du désarmement, une source de satisfaction que d'accueillir d'éminentes personnalités politiques. Leur présence parmi nous témoigne de l'engagement indéfectible de leurs gouvernements respectifs en faveur de nos efforts conjoints, ainsi que de l'importance qu'ils attachent indéfectiblement à notre instance. Nous espérons sincèrement que leur sagesse, leur vision politique et leurs paroles d'encouragement imprimeront un nouvel élan aux efforts que nous déployons pour susciter le commencement d'un travail de fond de la Conférence.

En ce début de séance, qu'il me soit permis, au nom de la Conférence, de souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. Alberto Van Klaveren, Vice-Ministre des affaires étrangères du Chili, à qui je donne maintenant la parole.

M. VAN KLAVEREN (Chili) (parle en espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, organe créé pour négocier des instruments juridiquement contraignants dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements. C'est la première fois depuis 1996, date de son admission comme État membre de la Conférence, que le Chili participe à un niveau politique élevé aux débats de la Conférence, et nous avons souhaité le faire dans ce contexte international particulier où, après tant d'années d'inaction, les circonstances favorables semblent réunies pour obtenir l'appui politique propice à la relance du programme multilatéral de désarmement.

Les raisons qui rendent nécessaire ce nouveau départ sont excellentes et sont loin de manquer. Vous ne les connaissez que trop bien, mais je tiens ici à souligner que la crise financière mondiale, la crise alimentaire, la crise énergétique et les changements climatiques imposent de canaliser toutes les ressources disponibles en vue de raviver les économies et pourvoir correctement aux besoins sociaux urgents, et d'atténuer les phénomènes qui menacent l'existence même des États insulaires. Le Document final du Sommet mondial de 2005 établit que le système des Nations Unies repose sur les trois piliers, interconnectés et se renforçant mutuellement, que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Ils sont le ciment de la sécurité et du bien-être collectifs. La notion sous-jacente est que la sécurité internationale, la sécurité nationale et la sécurité de l'être humain vont de pair. La récession dans laquelle nous sombrons tous actuellement offre une cruelle démonstration de l'interdépendance à l'échelle planétaire; les progrès dans le programme multilatéral du désarmement et dans la maîtrise des armements contribueront donc à l'atténuer, voire à la contrer. La paix sociale est la condition indispensable pour qu'il soit possible de gouverner: sans elle, c'est la porte ouverte aux conflits. Les négociateurs de la Conférence de paix de Paris ne s'y sont pas trompés, en 1919, en inscrivant la création de l'Organisation internationale du Travail dans la partie XIII du Traité de Versailles.

Le Chili réaffirme non seulement que le désarmement nucléaire constitue le chapitre le plus important de notre programme collectif mais aussi que sa concrétisation est capitale si nous voulons instaurer la sécurité de tous les États au niveau d'armement le plus bas possible. Consciente de cette impérieuse nécessité, notre délégation n'a épargné aucun effort lorsqu'elle a assumé la coordination du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence.

(M. Van Klaveren, Chili)

Pour cette même raison, le Chili est partie à tous les instruments pertinents et connexes, y compris au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), au Protocole additionnel aux accords de garanties de l'AIEA et au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques (Code de conduite de La Haye).

Nous accueillons aussi avec bon espoir les déclarations faites à cette même tribune par les représentants des grandes puissances et par d'autres intervenants de la scène multilatérale, ainsi que les idées qui circulent quant à la redynamisation du désarmement nucléaire et à la régénération du processus. Permettez-moi en particulier de souligner la détermination affichée par le Président des États-Unis, M. Obama, à avancer sur la voie de la ratification du TICE, ainsi que la souplesse montrée très tôt par la nouvelle Administration américaine en rétablissant comme objectif la négociation rapide d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles assorti d'un régime de vérification. Nous sommes convaincus qu'il s'agira là d'une étape majeure sur la voie de l'objectif final, le désarmement nucléaire complet. Nous privilégions en somme une approche progressive qui nous permette véritablement d'avancer.

Monsieur le Président, il est aujourd'hui crucial de travailler avec détermination au renforcement de la lutte contre la prolifération nucléaire. Il faut que le processus d'examen du TNP aboutisse. La Conférence d'examen de 2010 sera en réalité l'épreuve décisive de la détermination des acteurs clefs. Ceux-ci devront assumer le passé politique constitué au fil des sept conférences d'examen précédentes et l'intégrer dans le contexte politique actuel.

La ratification attendue du TICE par les États-Unis devrait déboucher sur un cercle vertueux permettant l'entrée en vigueur rapide de cet instrument. Il est à la fois possible et souhaitable d'obtenir un climat de coopération politique entre toutes les puissances nucléaires. Les moratoires sur les essais nucléaires – proclamés ou institués de fait – qui sont appliqués apportent la preuve que la ratification du Traité ne compromettra pas la sécurité nationale de ces pays. Cette mesure apportera la sécurité juridique et la confiance politique que le Traité est appelé à instaurer dans les relations internationales.

Il est nécessaire également de débiter au plus vite au sein de la Conférence du désarmement la négociation d'un instrument interdisant les matières fissiles à des fins militaires. C'est l'étape logique qui suit le TICE, et qui renforcera de façon convaincante l'adhésion des puissances nucléaires à l'article VI du TNP. De plus, elle donnera corps aux affirmations des autres États qui détiennent des armes nucléaires et qui en maintes occasions ont affirmé sur la scène internationale que l'élimination de ces armes étaient leur priorité absolue. Le Chili soutient que la vérification revêt une dimension politique propre, qu'elle est l'essence même des instruments en matière de désarmement. C'est pourquoi nous espérons que l'assouplissement de la position des États-Unis d'Amérique aboutira à l'ouverture d'un processus de négociation visant à la conclusion d'un traité contribuant véritablement aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont les deux faces d'une même pièce. Il faut progresser sur ces deux fronts, en ayant toujours en vue l'objectif final qui est l'élimination complète des armes nucléaires. Nous l'avons dit ici même, à la Conférence du

(M. Van Klaveren, Chili)

désarmement, et à la Première Commission, et je me permets de le redire une fois encore, il n'y a ni bons proliférateurs ni mauvais proliférateurs. Toute prolifération est néfaste et toute arme nucléaire représente un risque inacceptable pour la sécurité internationale.

Les politiques et initiatives diplomatiques qui ne tiendraient pas compte de cette vérité première attiseraient la méfiance et la frustration de la grande majorité des États qui ne détiennent pas d'armes nucléaires. Alors que près de deux décennies nous séparent de la fin de la guerre froide, force nous est de constater que les causes de tension et de conflit semblent vouloir se réinventer. Les armes nucléaires, comme toutes les armes, ont été créées dans le but de servir. Ce serait preuve d'arrogance que d'affirmer que l'intelligence de l'homme peut parer à tous les risques engendrés par leur seule existence. La seule façon envisageable d'agir sur le plan national est d'œuvrer avec détermination et sincérité à l'élimination de ces armes.

Pour prospérer, la diplomatie multilatérale requiert des organes adaptés, et je ne parle pas ici de simples espaces physiques ou dispositifs de procédure mais de lieux de rencontre dotés de la légitimité et des moyens voulus pour répondre concrètement aux besoins de la communauté internationale.

Nous comprenons bien que pour marquer des progrès dans des domaines aussi essentiels que le désarmement nucléaire, il nous faut la direction et l'engagement des grandes puissances, dont les intérêts de sécurité semblent protégés par la règle du consensus. Celle-ci a toutefois été interprétée avec un certain fondamentalisme, ce qui a abouti à une sorte de veto qui, associé à la pratique du couplage, a non seulement paralysé la Conférence mais l'a aussi empêchée d'obtenir le moindre résultat; si tel n'était pas le cas, les conventions d'Ottawa et d'Oslo, auxquelles le Chili est devenu partie, auraient été négociées ici même, à Genève.

C'est une chose que de préserver les intérêts exclusifs en matière de sécurité en requérant le consensus pour aborder la phase finale d'une négociation sur le désarmement, mais c'en est une toute autre que de bloquer le début de cette négociation voire la simple création de l'organe subsidiaire qui préparera le terrain à la négociation. Une telle interprétation étroite de la règle du consensus a contribué à la paralysie de la Conférence.

La sécurité internationale repose sur le principe de son indivisibilité. Tous les États, quelles que soient leur importance et leur puissance, ont une part de responsabilité dans sa préservation. La décennie écoulée nous montre que même une superpuissance ne peut protéger efficacement ses intérêts de sécurité en agissant unilatéralement. Nous avons tous besoin les uns des autres et c'est pourquoi il est judicieux de démocratiser les façons de procéder à la Conférence du désarmement.

Les organes du système multilatéral sont des outils qui permettent de répondre aux besoins politiques collectifs. Leur utilité est démontrée par les résultats obtenus; ils ne sont pas une fin en soi. Le désarmement contribue à la sauvegarde de l'intérêt général, et la Conférence du désarmement n'est qu'un instrument.

Pour en faire l'organe plus légitime, plus participatif et plus transparent dont nous avons besoin, il nous faut insuffler une vigueur nouvelle à la Conférence et l'élargir. C'est pourquoi nous soutenons fermement les initiatives et les processus de réflexion visant à sa restructuration.

(M. Van Klaveren, Chili)

Celle-ci, selon nous, doit absolument prévoir la participation adéquate de la société civile aux travaux de la Conférence et une meilleure coordination avec les autres composantes de ce que l'on appelle l'«appareil du désarmement», ainsi qu'une politique de communication et de diffusion auprès de l'opinion publique, qui fait partie de la culture de responsabilisation attachée à toute autorité aujourd'hui.

Mon pays fonde sa politique extérieure sur des valeurs qui doivent être poursuivies sur un mode dynamique et concret. Le message que je vous délivre aujourd'hui est que l'heure est venue de rechercher des résultats. La conjoncture se prête à une reprise des travaux, profitons-en. Nous comprenons bien qu'une part considérable de la prise en mains du processus incombe aux grandes puissances et que, sans leur concours, les grands objectifs inscrits dans notre programme d'action seront difficiles à atteindre. Il est certain, cependant, que de nouvelles puissances émergent et qu'elles ont, elles aussi, leur responsabilité et se doivent de contribuer à notre bonne marche. C'est une tâche collective à laquelle nous sommes tous tenus. Les grands défis de notre civilisation requièrent un multilatéralisme élargi, plus fort. Nous espérons que la Conférence du désarmement sera à la hauteur de ces ambitions.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères du Chili de son important discours et, au nom de la Conférence du désarmement, le remercie très sincèrement de sa présence parmi nous aujourd'hui, qui montre bien l'appui du Gouvernement chilien aux activités qui se déroulent ici même.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner le Vice-Président du Chili.

*La séance est suspendue à 10 h 5; elle reprend à 10 h 10.*

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, je souhaite la bienvenue à S. E. Vincenzo Scotti, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie, qui va maintenant faire une déclaration. Je donne la parole à M. Scotti.

M. SCOTTI (Italie) (parle en anglais): J'ai l'honneur de prendre la parole ici même en ayant à l'esprit le noble but inscrit dans les statuts de la Conférence, à savoir interdire ou limiter les instruments de guerre les plus meurtriers.

Le désarmement nucléaire est une priorité de la communauté internationale. L'Italie, qui assume actuellement la présidence du G-8, entend bien, avec ses partenaires, s'occuper de cette question importante. Nous répondons aux appels lancés par nombre de dirigeants politiques et de personnalités éminentes en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Bien des personnalités de haut rang du monde entier ont fait écho à l'appel lancé par les quatre «sages» américains, MM. Kissinger, Nunn, Schultz et Perry. Dans mon propre pays, M. Fini, porte-parole actuel de la Chambre des députés, et MM. D'Alema, Parisi, La Malfa et Calogero ont également souscrit à un appel en faveur du désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons donc des déclarations récentes concernant la reprise des négociations sur la réduction des armes nucléaires entre les États-Unis et la Fédération de Russie, pays qui

(M. Scotti, Italie)

détiennent environ 90 % de l'ensemble des ogives nucléaires existantes. Nous les encourageons à poursuivre sur cette voie et à montrer ainsi l'exemple aux autres.

Intéressons-nous maintenant à la scène multilatérale, où la Conférence du désarmement joue un rôle de premier plan. Nous devons nous concentrer sur deux accords principaux. Le premier est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), signé en 1996 et pas encore entré en vigueur parce que les signatures et ratifications clefs d'un petit nombre d'États manquent encore. L'Italie est partie à cet instrument et a hâte de le voir entrer en vigueur officiellement au plus vite. Nous invitons instamment les États qui n'y ont pas encore adhéré, ou qui ne l'ont pas encore ratifié, à revoir leur position. Nous saluons les déclarations faites récemment par des représentants faisant autorité dans la nouvelle Administration américaine, qui ont donné des garanties à ce sujet.

Le deuxième accord auquel nous devrions nous intéresser de près est le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP). Nous ne pouvons laisser échouer la réunion du Comité préparatoire qui doit se tenir à New York, en mai, et la Conférence d'examen de l'an prochain.

Nous savons tous que le TNP repose sur trois piliers: désarmement, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour que la réunion du Comité préparatoire et la Conférence d'examen soient fructueuses, elles doivent traiter de façon structurée et équilibrée chacune de ces trois questions, qui recouvrent des thèmes essentiels pour l'intérêt national des États parties. Faute de quoi, le TNP, qui est la pierre angulaire de tout ce que nous entreprenons dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, sera de plus en plus perçu comme ayant été conclu dans l'intérêt supérieur des États dotés d'armes nucléaires. Nos efforts n'en seraient que contrariés.

Si l'application des dispositions du TNP était foncièrement perçue comme inégale, cela aurait aussi pour conséquence d'encourager la prolifération.

Permettez-moi d'évoquer deux des outils les plus utiles qui soient actuellement pour aider le TNP à atteindre ses objectifs. Le premier est un traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles. Tout le monde s'accorde à dire que les négociations n'ont été que trop différées, et aucune objection n'a été faite à la conclusion d'un tel traité. En tant qu'État membre de l'Union européenne, l'Italie souhaite également rappeler la position commune adoptée par l'Union européenne à la veille de la Conférence d'examen de 2005 du TNP. La présidence tchèque fera une déclaration dans ce sens aujourd'hui même, dans cette salle.

En stoppant, au moyen des garanties voulues, toute production de matières fissiles de qualité militaire et en encourageant la conversion des sites de fabrication de ces matières à des fins civiles, un traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles assècherait l'alimentation en principaux composants des ogives nucléaires. De plus, un tel traité rendrait le désarmement nucléaire irréversible. Les effets bénéfiques qui découleraient de la non-prolifération sont évidents. Toutefois, un traité viable sur l'interdiction de la production des matières fissiles nécessiterait des garanties fiables pour éviter le détournement des matières fissiles à des fins illégales ou l'utilisation des installations civiles à des fins militaires.

(M. Scotti, Italie)

Comme vous le savez, le Président de la Conférence du désarmement a décidé en janvier dernier de désigner le Représentant permanent de l'Italie pour coordonner les questions de désarmement nucléaire, l'accent étant mis sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. S'assurer de l'existence d'une réelle volonté politique pour entamer sérieusement des négociations sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement est une tâche que l'Italie prend très à cœur.

L'Italie est d'avis qu'un tel instrument requiert des dispositions dignes de foi en matière de vérification, et cet avis est amplement partagé au sein de la Conférence. L'expérience a montré tant et plus qu'aucun traité relatif au désarmement ne peut perdurer sans mécanisme de vérification fiable et efficace. C'est le seul outil dont nous disposons pour écarter toute tentation de fraude. Les toutes dernières déclarations de la nouvelle Administration américaine nous semblent donc extrêmement utiles.

Mon gouvernement a parfaitement conscience que de graves questions doivent encore être traitées avant de pouvoir conclure un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; celle des stocks n'est pas des moindres et devrait, selon nous, être traitée au cours des négociations. Toutefois, en tout état de cause, chaque État devrait se sentir libre de soulever les questions qu'il juge prioritaires sur le plan de la sécurité nationale.

L'autre outil important pour redonner toute sa pertinence à la cause du désarmement et de la non-prolifération nucléaires est le régime de garanties de sécurité négatives. La question a été débattue et figure dans les documents finals des Conférences d'examen du TNP de 1995 et 2000. Le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2005 ayant une teneur d'ordre procédural uniquement, la question des garanties de sécurité négatives n'y figure malheureusement pas.

Par conséquent, l'Italie juge l'attention portée par la Conférence du désarmement aux garanties de sécurité négatives à la fois opportune et d'actualité.

Je ne puis achever mon propos aujourd'hui sans évoquer le travail remarquable accompli par la Conférence du désarmement dans le domaine des armes classiques. Le droit fondamental des pays à garantir leur légitime défense, consacré par la Charte des Nations Unies, n'est pas à débattre. Ce que la Conférence du désarmement est invitée à faire, c'est renforcer les règles relatives à la sûreté des non-combattants et aux secours aux victimes civiles de la guerre et à leur prise en charge.

La tâche n'a pas toujours été aisée. L'Italie soutiendra activement par tous les moyens possibles les efforts déployés actuellement en vue de parvenir à un accord de vaste portée, juridiquement contraignant, sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, instrument acceptable par les pays qui ne sont pas en mesure de signer le Traité d'Oslo.

D'autres sujets auraient mérité d'être abordés, mais le temps ne le permet pas et je me dois de vous remercier grandement de m'avoir permis d'intervenir devant la Conférence du désarmement. Votre œuvre s'accomplit sans bruit, loin des feux de la rampe, mais ce que vous

(M. Scotti, Italie)

êtes parvenus à faire a redonné espoir à des millions de personnes, ce dont vous pouvez être fiers.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie pour sa déclaration importante et, au nom de la Conférence du désarmement, je tiens à le remercier très sincèrement de sa présence parmi nous, aujourd'hui, qui atteste clairement l'appui du Gouvernement italien aux travaux de la Conférence.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps de raccompagner M. Scotti.

*La séance est suspendue à 10 h 25; elle reprend à 10 h 30.*

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur la liste est le distingué représentant de la République tchèque, M. Pinter, qui va faire une déclaration au nom de l'Union européenne. Je lui donne la parole.

M. PINTER (République tchèque) (parle en anglais): J'ai l'honneur d'intervenir aujourd'hui au nom de l'Union européenne. Les pays candidats (Turquie, Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine), les pays participant au processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie s'associent également à cette déclaration.

Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous assurer de mon appui personnel sans réserve et de l'appui de l'Union européenne dans les efforts que vous faites pour diriger nos travaux.

L'Union européenne a déclaré à de multiples reprises qu'elle attache une priorité indéniable à la négociation, sans condition préalable, au sein de la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, comme moyen de renforcer le désarmement et la non-prolifération nucléaires. L'Union européenne est convaincue qu'un tel instrument contribuerait considérablement aux initiatives de désarmement nucléaire menées au titre de l'article VI du TNP. En toute logique, un traité d'arrêt de la production de matières fissiles est l'instrument multilatéral suivant devant être négocié dans le domaine du désarmement nucléaire. Il compléterait ainsi le TNP et le TICE. C'est une priorité qui est mûre pour les négociations. Cela a été clairement indiqué dans la position commune adoptée par l'Union européenne à la Conférence d'examen du TNP, le 25 avril 2005, position à laquelle l'Union européenne reste attachée. Ces négociations n'ont que trop attendu.

À cet égard, la négociation d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles fait partie intégrante du document CD/1840, qui a été soumis l'an dernier par les six Présidents de la Conférence afin que la Conférence puisse reprendre son travail de fond. Dans ce document, la Conférence décide de nommer un coordonnateur «chargé de présider des négociations, sans conditions préalables, sur un traité multilatéral et non discriminatoire, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires».

(M. Pinter, République tchèque)

L'Union européenne n'a cessé de faire observer que, si les négociations sur un tel traité devaient débiter, on ne pouvait s'opposer à l'examen de quelque question que ce soit. Elle a indiqué qu'elle souscrit à la proposition énoncée dans le document CD/1840, qui correspond à un compromis équilibré tenant compte des vues de toutes les parties, donc acceptable par elles. L'Union européenne invite toutes les délégations de la Conférence du désarmement à faire preuve de souplesse et à faire en sorte que le consensus soit possible sur la base de cette proposition.

Comme indiqué dans sa déclaration liminaire du 20 janvier 2009, l'Union européenne a proposé une orientation claire en présentant à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa session en cours, des initiatives concrètes et réalistes dans le domaine du désarmement. Nous invitons la communauté internationale à œuvrer de concert à la promotion de ces initiatives, qui ont été approuvées par nos 27 chefs d'État et de gouvernement en décembre dernier, dans la déclaration de l'Union européenne sur le renforcement de la sécurité internationale. Ces initiatives prévoyaient «l'ouverture sans retard et sans conditions préalables de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières». L'Union européenne a maintes fois demandé à tous les États concernés de déclarer et défendre un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et elle se félicite de ce que quatre des États dotés d'armes nucléaires aient déjà décrété un tel moratoire.

L'Union européenne a également invité tous les États à démonter leurs installations consacrées à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Elle juge encourageante à cet égard la récente visite, organisée par la France le 16 septembre 2008 pour les représentants des États membres de la Conférence du désarmement, des sites de Pierrelatte et Marcoule qui servaient auparavant à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'Union européenne se félicite des débats fructueux qui se sont tenus ces dernières années à la Conférence du désarmement, dans le cadre des séances thématiques officielles et informelles sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous avons écouté avec attention toutes les déclarations qui ont été faites; elles ont contribué à éclairer nos délibérations et à dresser un tableau plus clair des questions en rapport avec ce traité. Nous saluons la vaste participation des États membres aux débats et le fait qu'aucune objection n'a été faite au principe de la négociation sur un tel traité à la Conférence. Nous notons avec appréciation la participation d'un nombre important d'experts de divers pays et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que la présentation de nombreux documents de travail et de multiples suggestions.

Nous saluons les récentes déclarations, encourageantes, de la nouvelle Administration américaine par lesquelles elle s'engage à «prendre la tête des efforts mondiaux visant à négocier un traité vérifiable mettant fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes». Nous sommes convaincus que cela imprimera un nouvel élan à la question d'un tel traité, et nous sommes désireux d'y contribuer.

(M. Pinter, République tchèque)

Nous estimons qu'il serait utile de continuer d'explorer de nouvelles voies à la Conférence afin de faciliter et de préparer le commencement des négociations, y compris – avant même le début des négociations – les moyens de mieux exploiter les connaissances des experts sur les questions liées à un tel traité.

Il nous faut tous aller au-delà des acquis des années précédentes. Je le répète, un nouvel élan est pris aujourd'hui dans le démarrage des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous invitons toutes les parties à rendre ces négociations possibles, en ayant à l'esprit les retombées positives que cela aurait pour le processus d'examen du TNP et, partant, pour la sécurité internationale.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de la République tchèque pour sa déclaration.

Je n'ai pas d'autre délégation inscrite pour prendre la parole. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui. Comme annoncé précédemment, cette séance plénière officielle sera suivie, dans cinq minutes, d'une séance informelle consacrée au point 6 de l'ordre du jour. La prochaine séance plénière officielle de la Conférence aura lieu le jeudi 5 mars, à 10 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 10 h 35.*

-----